

Direction de la Prévention, de la santé, de l'action sociale et solidaire  
Service Concertation Sociale

**LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND**

- Vu le code de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatifs aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
- Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 avril 2022 portant création du CST et de la FSSCT,
- Considérant le résultat des élections des représentants du personnel au comité social territorial le 8 décembre 2022,

**A R R Ê T É**

**ARTICLE 1 :** Outre Monsieur Olivier BIANCHI, Président, la composition de la représentation de la collectivité à la Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est fixée ainsi qu'il suit :

**MEMBRES TITULAIRES :**

- Monsieur Olivier **BIANCHI**, Maire
- Monsieur Frédéric **PILAUD**, Conseiller Municipal délégué
- Madame Valérie **BERNARD**, Conseillère Municipale déléguée
- Monsieur Thomas **WEIBEL**, Conseiller Municipal délégué
- Monsieur Cyril **CINEUX**, Adjoint au Maire
- Madame Agnès **FROMENT**, Directrice Générale des Services
- Madame Julie **HAMELIN**, Directrice Générale Adjointe
- Madame Anne **PEYRIDIEUX**, Directrice Générale Adjointe
- Madame Dolorès **LAOPE**, Directrice Générale Adjointe des Ressources Humaines, de la Relation Usagers et de la Transformation Digitale
- Monsieur Belaïd **IBRAHIM-OUALI**, Directeur de la Prévention, de la Santé et de l'Action Sociale Solidaire

**MEMBRES SUPPLÉANTS :**

- Madame Claudine **KHATCHADOURIAN-TECER**, Conseillère Municipale déléguée
- Madame Laëtitia **BEN SADOK**, Conseillère Municipale déléguée
- Monsieur Christophe **BERTUCAT**, Adjoint au Maire
- Monsieur Lucas **PEYRE**, Conseiller municipal délégué
- Madame Sylviane **TARDIEU**, Adjointe au Maire
- Monsieur Pascal **VIVIER**, Directeur Général Adjoint
- Monsieur Christophe **DEBUIRE**, Directeur de la Construction et de la gestion responsable du patrimoine
- Madame Marie **LAFONT**, Directrice de l'Administration et de l'Accompagnement des Agents
- Monsieur Jean-Benoît **BURNICHON**, Directeur des Sports et de la Logistique
- Monsieur Rémi **PRIEUR**, Directeur de l'Education

SLOW

ARTICLE 2 : La composition de la représentation des délégués du personnel à la FSSSCT est fixée comme suit :

MEMBRES TITULAIRES :

- Monsieur Didier MICHY - Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe - (CFDT)
- Monsieur Nicolas CHASSAGNE - Brigadier-chef principal - (CFDT)
- Madame Delphine LEVERGEOIS - Agent de maîtrise - (CFDT)
- Monsieur Hakim NOUAOURIA - Adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe - (Territoriaux 63 CFTC)
- Madame Carole ROUX - Adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe - (Territoriaux 63 CFTC)
- Monsieur Guillaume CHAUX - Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe - (CGT)
- Monsieur Antony CHALEIX - Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe - (CGT)
- Monsieur Olivier CHABAUD - Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe - (FO)
- Monsieur René Louis HOFSTRA - Adjoint administratif - (UNSA)
- Monsieur Jérôme ESCLATINE - Directeur de Police municipale - (UNSA)

MEMBRES SUPPLÉANTS :

- Madame Jacqueline HEYRAUD - Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe - (CFDT)
- Monsieur Alexis DUTRIEUX - Brigadier - (CFDT)
- Madame Ophélie CARRETTA - Auxiliaire de puériculture - (CFDT)
- Madame Saadia KHALFI - Adjoint d'animation - (Territoriaux 63 CFTC)
- Monsieur Hassan RIFI - Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe - (Territoriaux 63 CFTC)
- Monsieur Thibault CHAMPROBERT - Adjoint d'animation - (CGT)
- Madame Rabiya GULEC - Adjoint administratif - (CGT)
- Monsieur Maxime BOYER - Adjoint administratif - (FO)
- Madame Pascale RAVELEAU - Rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe - (UNSA)
- Monsieur Thomas DREVON - Adjoint d'animation principal 2<sup>e</sup> classe - (UNSA)

ARTICLE 3 : Les arrêtés du 23 septembre 2022 et du 8 novembre 2022 sont abrogés.

ARTICLE 4 : Un exemplaire du présent arrêté sera transmis à Madame la Directrice Générale des Services qui reste chargée d'en assurer l'exécution.

CLERMONT-FERRAND, le 28 FEV. 2023

LE MAIRE,

  
  
OLIVIER BIANCHI